

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

DLL-003
P-01100

Fermeture d'une voie et diminution des limites de charge sur un pont situé sur le rang Saint-Augustin à Mandeville

Saint-Jérôme, le 5 mai 2016 – Le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) informe les usagers de la route de la fermeture d'une voie sur le pont situé le rang Saint-Augustin, au-dessus de la rivière Maskinongé, à Mandeville. Ainsi, la circulation s'effectue désormais en alternance sur une voie d'une largeur de 4,5 mètres.

La fermeture de la voie est préventive pour la sécurité des usagers et survient à la suite d'une analyse de capacité portante de cette structure. Cette situation est d'une durée indéterminée.

Le Ministère se voit également dans l'obligation d'imposer de nouvelles restrictions quant aux limites de charges permises sur cette structure. À compter d'aujourd'hui, les limites de charges maximales sont les suivantes :

- 20 tonnes pour un camion d'une seule unité (camion porteur);
- 24 tonnes pour un camion semi-remorque;
- 26 tonnes pour un train routier.

Rappelons que ce pont était jusqu'à maintenant limité à 26 tonnes pour un camion d'une seule unité (camion porteur), à 36 tonnes pour un camion semi-remorque et à 44 tonnes pour un train routier.

Transports Québec remercie les usagers pour leur collaboration. Les nouvelles mesures permettront de protéger certains éléments de la structure contre une dégradation.

-30-

Pour information : Isabelle Gagné, conseillère en communication
 Ministère des Transports
 Direction des Laurentides-Lanaudière
 Tél. :450 569-3057